## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 565

présenté par M. Cottel

## **ARTICLE 19**

À l'alinéa 5, après le mot :

« priorité, »,

insérer les mots :

« de prévenir l'utilisation des ressources, puis ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rendre plus explicite et compréhensible la hiérarchie de l'utilisation des ressources dont la priorité est nécessairement une consommation plus sobre des ressources.